

- Les commandes de médicaments ne sont accessibles que pour les apiculteurs qui ont réglé leurs adhésions au GDSA39 (rappel PSE de la DDETSPP39) ;  
- Merci de vous reporter au bulletin d'adhésion sur le site internet du gdsa39 – [www.gdsa39.fr](http://www.gdsa39.fr) - ou demander le formulaire via [gdsa39.contact@gmail.com](mailto:gdsa39.contact@gmail.com) ;  
- **1 seule période de commande est assurée en 2026.** La commande doit être adressée au GDSA39 **au plus tard pour le dimanche 03 mai 2026**, terme de rigueur, pour une livraison début juin 2026. La date de remise des médicaments sera confirmée, selon les délais de livraisons. Nous ne sommes pas en mesure de garantir d'autres commandes complémentaires.

1/ Pour tous les apiculteurs jusqu'à 50 ruches : Paiement à la commande par chèque à l'ordre du GDSA 39 ou par virement (dans ce cas, envoi de la commande dûment complétée et signée par mail) à [gdsa39.contact@gmail.com](mailto:gdsa39.contact@gmail.com) ;  
2/ Pour les professionnels et tous les apiculteurs de plus de 50 ruches : les commandes seront enregistrées à réception d'un acompte de 30 % (virement ou chèque) avec le bon de commande. Le solde étant à régler avant ou impérativement à la prise en compte de vos traitements.  
3/ TVA : récupérable pour tous les apiculteurs assujettis à la TVA ;

Nom, Prénom \* :

NAPI \* :

Nombre ruches \* :

Adresse complète :

Commune \* :

Code postal \* :

Mail \* :

Portable (important) \* :

Date de la déclaration (obligatoire) des ruches \* :

Médicaments	Substance(s) Active(s)	Conditionnement	Quantité	Prix unitaire TTC	Total par Ligne (€)
APIVAR®	Amitraze	- 1 sachet de 4 lanières pour 2 ruches ;		12€	
		- 1 sachet de 10 lanières pour 5 ruches ;		23,50 €	
		- 1 sachet de 60 lanières pour 30 ruches ;		120€	
BAYVAROL®	Fluméthrine	- 1 boîte de 5 sachets individuels x 4 lanières chacun pour 5 ruches ;		26 €	
APITRAZ® - 2 présentations	Amitraze	- 1 sachet de 10 lanières de 25 cm pour 5 ruches (tous modèles de ruches) ;		21 €	
		- 1 sachet de 10 lanières de 30 cm pour 5 ruches (ruches Dadant) ;		21 €	
APISTAN®	Tau-fluvalinate	- 1 sachet de 10 lanières pour 5 ruches ;		28,50 €	
OXYBEE®*	Acide Oxalique	- 1 flacon de 888 ml - pour minimum 17 ruches ; 5-6 ml maxi en inter cadre ;		35 €	
APIBIOXAL®* - 3 contenants	Acide Oxalique	- 1 sachet de 35 g pour environ 10 ruches ;		26.80 €	
		- 1 sachet de 175 g pour environ 50 ruches ;		93.30 €	
		- 1 sachet de 350 g pour environ 100 ruches ; (contacter le GDSA39 si Qté >10)		150.40 €	
Nouveau APIBIOXAL®* sans sucre pour sublimation - 3 contenants	Acide Oxalique sans sucre pour sublimation	- 1 sachet de 31 g pour environ 10 ruches ; (quantité minimale = 50)		19.30 €	
		- 1 sachet de 156 g pour environ 50 ruches ; (quantité minimale = 20)		73.20 €	
		- 1 sachet de 312 g pour environ 100 ruches ; (quantité minimale = 10)		116.70 €	
FORMIC PRO®* - 2 contenants	Acide formique	- 1 boîte de 2 sachets de 2 bandes pour 2 ruches ;		30 €	
		- 1 boîte de 10 sachets de 2 bandes ;		110 €	
VARROXAL®*	Acide oxalique	- 1 flacon de 75 gr - 25 à 37 ruches		44 €	
		- 1 flacon de 200 gr – 75 à 100 ruches - 2,5-3,5 ml pour ruche commerciale (Langstroth), 3-4 ml pour Dadant.		95.80 €	
VARROMED®*	Acide oxalique Acide formique	- 1 Flacon 555 ml. Entre 15 ml à 45 ml /ruche -1x à 3x au printemps, 3x à 5x en automne, 1x en hiver (sans couvain) ; 6 jours d'intervalle.		24.60 €	
APIGUARD®*	Thymol	- 10 barquettes pour 5 ruches : 2 barquettes par ruche en 2 passages ;		34.40 €	
APILIFEVAR®*	Thymol + HE eucalyptus, camphre, lévomenthol	- 2 sachets de 2 plaquettes (plaquette à diviser en 3 ou 4 morceaux) ; 1 plaquette par ruche tous les 7 jours, prévoir 4 plaquettes / ruche ;		5 €	
CALISTRIP BIOX®*	Acide oxalique dihydraté	- Sachets de 10 inserts pour 5 ruches		32.50 €	
THYMOVAR®*	Thymol	- 1 boîte de 2 sachets de 5 plaquettes pour 5 ruches ;		36.50 €	
<b>Frais participation collective vétérinaire et frais déplacement TSA :</b>					<b>3,00 €</b>
* traitement utilisable en apiculture biologique					<b>Total général</b> → .....

**Paiement - Votre commande et votre règlement (chèque à l'ordre du GDSA39 ou par virement) à adresser par mail au [gdsa39.contact@gmail.com](mailto:gdsa39.contact@gmail.com) ou à l'adresse suivante : GDSA 39 – M. Jean-Luc Lemaire - 31, rue de la Tuilerie 39140 DESNES -**

FR76 1250 6390 3856 5065 2560 342

AGRIFRPP825

1/ Les commandes de médicaments ne sont prises en compte que si le demandeur est à jour de sa cotisation 2026.  
2/ Les commandes ne sont ni reprises ni remboursables ; l'adhérent s'engage à récupérer ou faire récupérer sa commande le jour de distribution, sauf entente avec le Bureau.  
3/ Rappel : **Ne pas jeter les médicaments et emballages usagés, non utilisés ou périmés dans vos poubelles ou en déchetterie.** Une benne dédiée à la collecte des médicaments usagés sera mise en place, lors de la distribution des commandes, dans la cour de la coopérative apicole du Jura – Dans l'attente, merci de les conserver.

**!! Important : la présente commande de traitements valide l'acceptation et l'adhésion au PSE (démarche édictée par l'agrément)**

← **Cochez cette présente case si vous souhaitez une facture 2026**

**Veuillez dater et signer** le présent formulaire. Cet engagement certifie votre commande et que vous avez pris connaissance des modalités prescrites par le PSE : Cf. fiche synthèse PSE, disponible sur le site du GDSA39. En l'absence de cet engagement, la commande de médicaments ne peut pas être prise en compte.

- **En signant ce formulaire**, vous autorisez le GDSA 39 à enregistrer vos données personnelles pour la gestion interne, conformément au Règlement Général de Protection des Données n°2016/679. Le GDSA39 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient. Vous disposez d'un droit de rectification et d'un droit à l'oubli en vous adressant à [gdsa39.contact@gmail.com](mailto:gdsa39.contact@gmail.com)

Date :  
Signature :